

Appel à Candidatures pour consultation en urbanisme auprès des collectivités

L'Association Régionale des Urbanistes Nord Pas-de-Calais Picardie, la Délégation Nord Pas-de-Calais de la Fédération Française du Paysage et le Conseil Régionale de l'Ordre des Architectes Nord Pas-de-Calais ont signé le 24 janvier dernier un protocole visant à améliorer l'offre de service auprès des collectivités locales et des particuliers en matière d'urbanisme, de paysage et d'architecture. (<http://www.lemoniteur.fr/153-profession/article/actualite/20035495-le-nord-repond-au-m manque-d-ingenierie-locale>).

Ce protocole prévoit la mise à disposition, auprès des communes et des intercommunalités qui le demandent, de professionnels dans chacun de ces domaines de compétences, après formation par les CAUE, et sur la base d'une prestation tarifée à 320 € TTC la demi-journée. La consultation est accordée pour 3 ans.

Pour l'urbanisme, ces prestations concernent les **professionnels qualifiés** auprès de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes ou **prenant l'engagement**, lors de leur candidature, **de présenter leur qualification** au cours des prochaines sessions de cette année 2013. L'appel à candidatures est ainsi diffusé dans le réseau de connaissance des membres de l'ARUNPP mais également nationalement par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU).

Tout renseignement peut-être demandé par courriel à arunppurba@gmail.com ou en allant visiter le site de l'ARUNPP. <https://sites.google.com/site/urbarunpp/>. **Vos demandes (lettre de demande + CV) devront nous parvenir avant le 28 février**. Elles pourront nous être adressées **par courrier** au siège de l'ARUNPP, Maison de l'Architecture et de la Ville, place François Mitterrand, 59700 EURALILLE ou **par mail à l'adresse ci-dessus**.

Bien cordialement,

Le 4 février 2013

Pour L'ARUNPP, son Président

Philippe DRUON